



Bulletin d'inscription

Formation pour orthophoniste salarié avec Dulala en 2022

Les inscriptions se font exclusivement par mail, à l'adresse formation@dulala.fr, ou par voie postale, à l'adresse suivante : Dulala, Mundo, 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil. Merci d'envoyer le présent bulletin complété et signé, ainsi que la convention de formation professionnelle.

PARTICIPANT·E :

Nom Prénom.....

Tél portable **personnel** et/ou Tél Fixe **personnel**

Email **personnel**

Type d'exercice (> à 50% libéral = libéral, 50% libéral et 50% salarié = mixte, > à 50% salarié = salarié)

Date de naissance..... N° ADELI..... (si le participant en a un)

Adresse professionnelle principale

Employeur

Employeur..... Nom et Prénom du responsable

Adresse

Tél Fixe **de l'employeur**..... Email **de l'employeur**

FORMATIONS CHOISIES

Bilan orthophonique de l'enfant plurilingue et pluriculturel. Pour un diagnostic différentiel précoce et une prise en soin des enfants présentant un TND adaptée au contexte plurilingue et pluriculturel.

Dates	Lieu	Formatrice	Cochez
10, 11, 14, 15,18, 19, février 2022	En visio sur Zoom	Paulette Antheunis	
20, 21, 22 juin 2022	En présentiel à Montreuil	Paulette Antheunis	



Rééducation orthophonique de l'enfant avec TND vivant en contexte plurilingue et pluriculturel (Important : pour participer à cette formation, il est indispensable d'avoir bénéficié de la formation « Bilan orthophonique de l'enfant plurilingue et pluriculturel »)

Dates	Lieu	Formatrice	Cochez
24 et 25 octobre 2022	En présentiel à Montreuil	P. Antheunis, A-L Marill (Dulala)	

Je désirerais m'inscrire au(x) programme(s) coché(s) ci-dessus et une demande est partie à mon employeur

- Je suis en attente de l'accord de mon employeur
- J'ai l'accord de mon employeur

À noter

- Les repas ne sont pas inclus dans le temps pédagogique
- Les outils Dulala ne sont pas compris dans le tarif

Tarifs : 234 euros par jour de formation

Si mon employeur refuse la prise en charge, je désire maintenir mon inscription et m'engager à régler moi-même la(les) formation(s) au tarif libéral

OUI NON

Tarif : 180 euros par jour

En signant ce bulletin, j'accepte le règlement d'ordre intérieur et l'utilisation de mes données personnelles par l'association DULALA et je déclare avec lui le règlement d'ordre intérieur ainsi que les informations sur mes droits dans la cadre du RGPD disponibles sur le site <https://www.dulala.fr>

Date

Signature



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR PARIS ET ILE DE FRANCE
MONTREUIL
Tel. 0142870485 Fax. 0142875281

23/04/2020
00552

Intitulé du compte

ASSOC. D UNE LANGUE A L AUTRE
DULALA
60 RUE FRANKLIN
MAISON ASSOC ET INITIATIVECITOYE
93100 MONTREUIL

Domiciliation

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
18206	00406	60250531100	11

IBAN FR76 1820 6004 0660 2505 3110 011

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT AGRIFRPP882



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Raison sociale de l'organisme de formation : Association Dulala
Numéro de déclaration d'activité : n°11 75 4647475
auprès de la préfecture de la région Ile de France
N° SIRET : 512 183 872 00047
APE/NAF : 9499Z

Entre les soussignés :

L'organisme de formation : Association Dulala, siège social basé au 60, rue Franklin 93100
Montreuil représenté par : Anna STEVANATO Directrice

ET

L'employeur :

adresse de l'entreprise:

n° de téléphone de l'entreprise :

e-mail de l'entreprise:

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Cette convention est signée afin de permettre à :

NOM du·de la participant·e:

Prénom du·de la participant·e:

Date de Naissance :

Exerçant à titre d'orthophoniste(à remplir en vous aidant des indications suivantes : >à 50% libéral = libéral, >à 50% salarié = salarié, 50%libéral/50% salarié = mixte, armée = armée)

Adresse de l'exercice professionnel principal :

.....

N°de téléphone du·de la participant·e:

E-mail du·de la participant·e:

ci-après désigné «le·la participant·e», de bénéficier d'une formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Article 1^{er} - Objet

L'organisme Dulala s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Bilan orthophonique de l'enfant plurilingue et pluriculturel. Pour un diagnostic différentiel précoce et une prise en soin des enfants présentant un TND adaptée au contexte plurilingue et pluriculturel.



Article 2 - Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie : action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances ; action d'adaptation et de développement des compétences des salariés ; prévue à l'article L.6313-1 du Code du travail.

Les 3 jours ou les 6 demi-journées de ce programme permettent d'AMÉLIORER directement LE BILAN et indirectement la rééducation et l'accompagnement parental.

- Améliorer ses bilans des enfants plurilingues et pluriculturels grâce à une meilleure connaissance de ce que les différences culturelles et le plurilinguisme impliquent
- Apprendre à recueillir les représentations parentales sur les symptômes, l'étiologie, la thérapeutique, le rôle des parents dans le développement du langage, les compétences des enfants ...afin d'optimiser le bilan.
- Mieux se connaître soi-même pour mieux aller à la rencontre de l'autre et construire l'alliance thérapeutique nécessaire à la rééducation : représentations et préjugés
- Améliorer le bilan orthophonique de l'enfant bilingue grâce à une meilleure connaissance des recommandations scientifiques et des outils validés afin de différencier les enfants en cours d'apprentissage d'une L2 et non pathologiques, les enfants ayant des difficultés d'apprentissage du français en lien avec des éléments psychopathologiques, les enfants présentant un trouble du langage.
- Savoir décrire le bilinguisme et connaître les facteurs qui influencent la mise en place d'un bilinguisme fonctionnel afin d'utiliser ces connaissances pour optimiser son bilan de l'enfant plurilingue/pluriculturel.

Dates et horaires :

En distanciel : les 10, 11, 14, 15,18, 19 février 2022 de 8h30 à 12h15

Ou

En présentiel : les 20, 21 et 22 octobre 2022 de 8h30 à 17h (ou 16h30) Lieu de la formation :

Mundo – 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil. Pause de midi de 1h30 non incluse dans le temps pédagogique : de 12h à 13h30 ou de 12h30 à 14h

Durée totale : 20 heures

Le programme de l'action de formation est annexé à la présente convention. A l'issue de la formation, DULALA transmet à l'employeur le certificat de participation à l'action.

Article 3 - Niveau de connaissances préalables requis

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée, le-la participant-e est informé-e qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation son diplôme de capacité en orthophonie ou un diplôme européen équivalent.

Dulala – Siège social basé à la Maison des Associations, 60 avenue Franklin 93100 Montreuil

SIRET : 512 183 872 00047 ; NAF : 9499Z

Dulala est enregistré sous le n°11 75 4647475



Article 4 - Organisation de l'action de formation

Modalités d'évaluation :

L'évaluation du-de la participant-e et de la capacité du programme à améliorer les connaissances et les pratiques du-de la participant-es est réalisée grâce à des questionnaires avant et après la formation.

Une évaluation de la satisfaction du-de la participant-e est réalisée en sortie de formation. Les liens extranet permettant de remplir les questionnaires en ligne seront envoyés au-à la participant-e minimum une semaine avant le début de l'action. Dans le cas où un problème informatique empêcherait la réception ou l'envoi, des questionnaires " papier" pourraient s'y substituer.

La formatrice réalise une évaluation en cours de programme.

Effectif : Elle est organisée pour un effectif maximum de 14 participant-e-s en distanciel, 30 participant-e-s en présentiel.

Moyens pédagogiques et techniques : power point, documents, jeux de rôle, partages-en sous-groupes, analyse de cas pratiques, films

Diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation : formatrice bénéficiant de son diplôme de capacité en orthophonie ou équivalent européen

Formatrice :

ANTHEUNIS Paulette Orthophoniste

En cas d'empêchement de force majeure, la formatrice pourra être remplacée par une autre formatrice de l'organisme DULALA.

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur applicable à la formation se trouve en annexe.

Article 5 - Délai de rétractation

À compter de la signature du présent contrat/de la présente convention, l'employeur dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Dans ce cas, il informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucune somme ne sera réglée avant ce délai.

Article 6 - Dispositions financières

Le coût total de l'action de formation s'élève à 234,00 € X 3 = 702,00 € que l'employeur s'engage à régler dès réception de la facture service fait.

Note n° 2012-164 du 29/11/2012 de la DGC-CRF « à compter du 1/01/2013, tout-e professionnel-le payant une facture après expiration du délai de paiement doit verser à son créancier une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement. »



Article 7 - Annulation - Interruption de la formation

Si le·la participant·e est empêché·e de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la présente convention de formation professionnelle est résiliée. Seules sont dues les prestations effectivement dispensées, au prorata temporis de leur valeur précisée au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation ou en cas d'abandon de la formation par le·la participant·e pour un autre motif que la force majeure, les modalités suivantes sont applicables à la résiliation de la convention :

Paiement par l'employeur des heures effectivement dispensées au prorata temporis

Indemnisation pour les heures non suivies du fait du·de la participant·e grâce au règlement par l'employeur d'un dédit correspondant aux heures non suivies du fait du·de la participant·e.

Jusqu'à un mois avant les journées présentielle du programme, si le nombre de participant·e·s n'était pas suffisant, l'organisme aurait la possibilité de résilier le contrat. Il en informerait le·la participant·e par toutes voies utiles. Cette annulation ne donnerait lieu à aucune compensation financière ou autre en faveur du·de la participant·e.

Si DULALA est empêchée de faire animer la formation en tout ou en partie par suite de force majeure dûment reconnue, la présente convention de formation professionnelle est résiliée. Seules sont dues les prestations effectivement dispensées, au prorata temporis de leur valeur précisée au présent contrat. En cas de cessation anticipée de la formation ou en cas d'annulation de la formation au-delà du délai d'un mois avant les journées présentielle du programme pour un autre motif que la force majeure, les modalités suivantes sont applicables à la résiliation de la convention : Remboursement par DULALA des frais non remboursables et engagés pour la participation du·de la participant·e à l'action de formation sur présentation des factures.

Article 8 - Règlement des litiges

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, les juridictions parisiennes seront seules compétentes pour régler le litige.

Article 9 - Informations sur la protection des données personnelles

L'employeur reconnaît avoir pris connaissance des informations concernant la protection des données personnelles ci-dessous.

Les données recueillies dans le cadre de l'inscription à un programme de formation organisé par DULALA sont enregistrées dans un fichier informatisé par un prestataire de service indépendant ou par DULALA avec le cas échéant une copie papier pour le suivi de votre dossier d'inscription et de ses suites. Elles sont conservées pendant 10 ans.



Elles sont destinées à DULALA. Les formateur·rice·s, le service comptable de DULALA, les services publics, les organismes financeurs et de contrôle (Agence nationale de DPC, FIF PL, Qualiopi...), les prestataires pour les campagnes de publicité sur les formations organisées par DULALA par voie postale et informatique, les prestataires ou employé·e·s de DULALA y ont accès et peuvent en réaliser le traitement.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier, effacer, de limiter ou de vous opposer au traitement en contactant par écrit et voie postale DULALA au Mundo 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil.

Article 10 - Handicaps

Si vous avez besoin d'adaptations particulières liées à une situation de handicap, n'hésitez pas à en faire la demande dès votre inscription.

Fait en double exemplaire,

A, le

Pour l'employeur
Signature et nom, prénom du représentant légal

Pour DULALA
Anna Stevanato, Directrice